

A ces méthodes améliorées vient s'ajouter une législation dont l'objet est de réduire les dangers d'incendie. L'établissement de saisons fermées pour les feux d'abatis et de saisons durant lesquelles il faut un permis pour faire du feu ou voyager en forêt au cours des périodes sèches a contribué énormément à la prévention des incendies. Cependant, l'éducation du public quant à la prudence à apporter en ce qui concerne le feu constitue le principal moyen de réduire le grand nombre d'incendies qui éclatent chaque année par suite de la négligence de l'homme.

Un autre progrès important en matière de protection forestière est le perfectionnement, par le Service forestier du Dominion, du calcul quotidien du réel danger de feu. Dans les forêts et les régions où les recherches ont été faites, les services forestiers peuvent non seulement mesurer le degré de danger à un moment donné mais aussi, à l'aide des pronostics de la température, le prévoir un ou deux jours d'avance et ainsi se préparer en conséquence à faire face aux circonstances au fur et à mesure qu'elles surgissent. Une attention de plus en plus grande est donnée aux méthodes scientifiques de combattre le feu afin d'en arriver à une protection complète à des frais minimums.

Les autorités forestières des divers gouvernements poursuivent en outre un travail de propagande sur la conservation des forêts, indépendamment de l'Association forestière du Canada ou en collaboration avec celle-ci. Depuis sa fondation en 1900, l'Association forestière du Canada a fortement contribué à obtenir la collaboration du public pour réduire les risques d'incendie. Au moyen de sa revue à fort tirage, de wagons de chemins de fer aménagés pour des conférences et de camions munis d'appareils cinématographiques et grâce à la collaboration des postes de radio et des journaux, l'Association atteint une bonne partie de la population du Canada. Par l'entremise des écoles, en désignant de jeunes gardes-forestiers, et par d'autres moyens, elle s'efforce d'inculquer à la jeune génération le sens de la valeur des forêts et de la renseigner sur la dévastation causée par le feu et sur les moyens de la prévenir.

**Statistique des feux de forêt.**—Les pertes causées par les feux de forêt au Canada sont maintenant connues pour les deux années 1947 et 1948. La saison de 1947 a été exceptionnellement favorable sauf dans les provinces Maritimes, où une grande sécheresse a sévi à la fin de l'été et à l'automne. Par contre, le total des dommages évaluables et des frais de la lutte contre l'incendie en 1948 dépasse celui de toute autre année depuis vingt ans, sauf 1941. Un temps extrêmement sec sur de vastes territoires de la région des Grands lacs et du centre du Canada au début de l'été et durant l'automne a fortement contribué aux pertes encourues.

Des données sommaires sur les pertes causées par le feu paraissent aux tableaux 4 et 5. A remarquer que les estimations des dommages causés au bois reposent sur les droits courants d'essouchement seulement et ne tiennent aucun compte des autres pertes possibles pour les industries qui utilisent le bois. En outre, elles ne prévoient pas non plus les dommages causés au sol et à la qualité des emplacements, à la réglementation des cours d'eau, à la flore et à la faune ou aux facilités de divertissement et autres détails analogues dont aucun ne peut être évalué sûrement en dollars. Toutefois, les dommages à la propriété comme les immeubles, les billes et l'outillage sont compris.

Une statistique plus détaillée des pertes causées par les feux de forêt peut s'obtenir du Service forestier du Dominion, ministère des Mines et Ressources, Ottawa.